



Harcèlement scolaire

Focus sur une intervention SPÉCIALISÉE



Christophe Charpiot

Psychologue de l'Éducation nationale dans l'académie de Lyon, il est membre de l'équipe ressource pHARe de sa circonscription et forme des directeurs d'école à la lutte contre le harcèlement scolaire. Il est coauteur de l'ouvrage *100 Idées pour faire classe autrement* (Tom Pousse, 2020) et mène en tant que docteur sur les recherches sur l'interculturalité à l'école.

Depuis la rentrée, tous les établissements scolaires sont tenus de mettre en œuvre pHARe, un programme de lutte contre le harcèlement, qui s'appuie notamment sur la méthode de la préoccupation partagée. Mise en pratique dans l'académie de Lyon.

Quand nous recevons, au Rased¹, le message de la directrice d'une école de notre secteur qui évoque une suspicion de harcèlement à l'endroit d'une élève de CM1, nous nous renseignons tout d'abord sur l'origine de la demande. Celle-ci émane en réalité du père de Tatjana², qui a informé l'école du fait que sa fille était harcelée, qu'on lui volait ses affaires. Il réclame dans le même temps des « mesures disciplinaires » à l'encontre de deux « harceleuses ».

Tatjana est d'origine albanaise et cela fait quatre ans qu'elle vit en France avec sa famille. Aux dires de la directrice, qui est aussi son enseignante, si Tatjana était vraiment harcelée, « ça se saurait ». D'ailleurs, elle n'a rien remarqué de particulier.

De plus, le fait que la famille ait eu vraisemblablement recours à chatGPT pour rédiger son email à l'école a eu pour conséquence de la décrédibiliser aux yeux de la directrice, qui demeure suspicieuse quant à la nature et à l'urgence de la situation. Depuis quelques semaines, il y a en effet tout un battage médiatique sur la question du harcèlement, avec des drames qui font la une des journaux. Cette conjoncture ne tend-elle pas à affoler les familles ? Et puis nous sommes au mois de juin, quelques semaines avant les vacances... Dans le doute, le pôle ressource³ de la circonscription répond à la demande et décide d'enclencher le protocole pHARe.

Une réponse rapide

Le protocole en question, qui repose sur la méthode de la préoccupation partagée (MPP^{FR4}), consiste dans ma circonscription, sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale, à faire >>>

>>> intervenir dans les quarante-huit heures une équipe de trois professionnels : un psychologue scolaire, un enseignant spécialisé et un enseignant Dics⁵ qui programment, à quinze jours d'intervalle l'une de l'autre, deux visites à l'école où un élève a été signalé comme victime.

Une fois sur place, nous nous entretenons avec trois types d'élèves (identifiés en amont par l'équipe pédagogique) : l'élève cible, les intimidateurs, mais aussi quelques témoins, ceux qui ne sont pas incriminés directement mais qui sont susceptibles d'avoir vu ou entendu des choses qui auraient échappé aux professeurs des écoles.

C'est à moi qu'incombe la tâche de mener l'entretien avec Tatjana. Le lien de confiance s'établit rapidement, l'alliance est forte. Tatjana déclare qu'elle aime bien l'école mais que des filles lui disent des « *trucs méchants* », racontent des mensonges et se sont même moquées de ses yeux. Elle a essayé d'en parler à sa maîtresse un jour sous le préau mais il y avait trop de bruit... Du coup, elle « *garde le secret depuis le CE2* ». Alors que Tatjana me fait le récit de ses difficultés, sa voix tremble. Elle écrase une larme. Elle évalue à 9/10 son mal-être à l'école. Ces quelques minutes d'entretien suffisent à me convaincre que sa souffrance est réelle et que la demande de ses parents était pleinement fondée.

Entendues séparément, les deux intimidatrices se rejettent quant à elles la faute l'une sur l'autre. Valérie reconnaît que « *Sandra vole des objets dans la trousse de Tatjana en sciences. En plus, beaucoup de gens l'embêtent à cause de son langage, de sa prononciation pas française* ».

De son côté, Sandra accuse Valérie d'insulter Tatjana. On apprend aussi d'un témoin que Tatjana subit des moqueries du fait de ses choix vestimentaires. Quand

elle arrive quelque part, des élèves disent « *Alerte rose !* ».

Quand je reviens à l'école quinze jours plus tard, avant même que l'entretien bilan ne débute, je perçois un changement : Tatjana est tout sourire et a souhaité offrir un dessin à chaque membre de l'équipe. Elle dit avoir vu des changements en bien et, paradoxe étonnant, révèle même être devenue « *un peu amie* » avec les deux filles qui l'embêtaient. Elle évalue maintenant son niveau d'anxiété scolaire à 3/10.

Un élève témoin confirme lors du second entretien que Tatjana a plus d'énergie, qu'« *elle s'est bien amusée cette semaine* ».

Un mouvement vertueux

Quelle a donc été la teneur de notre action ? Le caractère opérant de cette méthode repose sur sa brièveté (les entretiens n'excèdent pas cinq minutes), mais aussi et surtout sur des fondements théoriques qui impliquent, au lieu de culpabiliser les persécuteurs et de leur tenir un discours moralisateur, de les associer en leur conférant un rôle actif. Comment ? Tout simplement en leur demandant comment ils peuvent, à leur niveau, venir en aide à la victime. Ainsi, au terme du premier entretien, Sandra a-t-elle proposé d'accompagner Tatjana voir la maîtresse en cas de problème et Valérie, de ne pas profiter de son incompréhension du français mais d'essayer de lui expliquer d'une autre façon ce qu'elle ne comprenait pas. Au final, le rôle joué par les adultes dans une MPP est à la fois crucial et mineur. Il est crucial dans le sens où l'enfant victime a très vite besoin de savoir que sa demande a été prise en compte, qu'une main secourable va lui être tendue. On lui envoie ainsi le signal qu'il n'est plus tout seul. Mais l'implication des professionnels a surtout vocation à s'effacer pour laisser le système classe s'autoréguler de façon systémique : l'enfant victime,

1. Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

2. Tous les prénoms ont été changés.

3. Le pôle ressource regroupe l'ensemble des personnels pédagogiques, sociaux et de santé que l'inspecteur fédère pour remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles (circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014).

4. Adaptation francophone de la méthode suédoise Pikas par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier (centre RéSIS).

À ce sujet, lire aussi *L'école des parents* n° 641, p. 46-49.

5. Dispositif inclusion et climat scolaire.

sachant qu'il est dorénavant soutenu, va être moins craintif tandis que les intimidateurs, loin d'être blâmés ou punis, sont invités à changer d'attitude vis-à-vis de lui. La spirale négative du harcèlement est enrayée par la fracturation de l'effet meute. Les témoins aussi ont été enrôlés dans un mouvement vertueux, lequel passe souvent par de petites attentions qui font la différence.

Accueillir

Il est impératif de respecter le grand principe de la MPP, à savoir le fait de laisser les professionnels de terrain agir sans que les parents d'élèves s'immiscent dans le processus. Ils risquent d'envenimer la situation en exerçant une pression inutile sur les intimidateurs, qui verraient alors leur position renforcée. En pareille situation, le rôle clé de la famille est incarné à merveille par les parents de Tatjana, qui ont su accorder leur pleine confiance à l'école dans la résolution du problème et ont été à l'écoute de la plainte de leur enfant sans la minimiser. Notre rôle a simplement consisté à répondre à la détresse de Tatjana, sans juger les intimidatrices mais en cherchant tout au contraire à mobiliser leurs compétences prosociales. Intervenir, c'est d'abord principalement inhiber notre envie de raisonner un intimidateur, inhiber notre désir de l'intimider à notre tour. Quand j'ai mené l'entretien avec Sandra, j'étais moins là pour « la cueillir » que pour « l'accueillir ».

La simplicité apparente de la MPP ne doit cependant pas occulter le fait que le harcèlement scolaire est un phénomène complexe, non réductible à une logique causaliste qui voudrait que tel ou tel élève prête le flanc à la spirale du harcèlement parce qu'il présente telle ou telle caractéristique. Adhérer à cette vision des choses serait adopter l'angle de vue des intimidateurs. Dans notre exemple, si

POUR UNE COMMUNAUTÉ PROTECTRICE

Le programme PHARE est un projet de formation du personnel de l'Éducation nationale qui associe les parents et leurs représentants pour créer une communauté protectrice autour des élèves. D'abord mené à titre expérimental dans quelques académies, il est devenu une priorité ministérielle¹. Ainsi, depuis la rentrée 2023, 100 % des établissements, de la primaire au lycée, sont tenus de le mettre en œuvre. PHARE s'appuie sur trois temps forts dans l'année scolaire, qui s'insèrent dans dix heures d'apprentissages centrés sur la prévention du harcèlement : la journée Non au harcèlement,

le prix du même nom et le Safer Internet Day². La plateforme PHARE offre aux enseignants un espace de ressources documentaires pour aborder cette question dans toutes les disciplines : littérature, arts, EPS, sciences... De surcroît, dans le secondaire, les élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement scolaire et être identifiés comme tels. La réalisation de tout ou partie de ces actions donne lieu à une labellisation des établissements en fonction de leur degré d'engagement dans le programme.

1. Loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, complétée par le décret du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires.

2. Le site internetsansraintes.fr fourmille de ressources à destination des éducateurs et des familles ; programme-empathic.fr propose trois dispositifs complémentaires pour aborder la notion d'empathie ; pointdecontact.net traite les signalements de contenu choquant des usagers du numérique...

C. C.

Tatjana a été ciblée, ce n'est pas parce qu'elle aime le rose ou qu'elle a un accent mais bien parce que ses pairs, par leur attitude, l'ont fragilisée pour consolider leur propre appartenance au groupe et se rassurer eux-mêmes.

Bien entendu, la MPP n'est pas une panacée, et bien des situations n'offrent pas une évolution aussi positive. Le « cas d'école » décrit ici va toutefois dans le sens du chiffre annoncé par les concepteurs de la méthode, qui est de 80 % de réussite. À terme, les professionnels de toutes les écoles, une fois formés, pourront la mettre en œuvre, laissant aux personnels spécialisés le soin d'intervenir dans les situations plus problématiques, toujours dans l'optique d'une approche à visée compréhensive dans laquelle la sanction ne doit se présenter que comme un recours ultime, les harceleurs étant le plus souvent des élèves lambda au profil ordinaire. ■